

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX CUIRS FINIS ET GUIDE RELATIF
AUX ACHATS PUBLICS D'ARTICLES CONFECTIONNES A BASE DE CUIRS FINIS**

(TEXTES MODIFIES OU MIS A JOUR AU 1^{ER} DECEMBRE 2002).

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT.....	4
ABREVIATIONS UTILISEES.....	5
DOCUMENTS DE REFERENCE (mise à jour au 01/12/2002).....	7
GLOSSAIRES.....	16
SPECIFICATION TECHNIQUE N° C1-98 DU 27 OCTOBRE 1998 RELATIVE AUX ACHATS PUBLICS DE CUIRS FINIS (mise à jour au 1^{er} décembre 2002.....	25
CHAPITRE I ^{er} – Généralités.....	26
Article 1 ^{er} – Domaine d’application.....	26
Article 2 – Nature des peaux.....	26
Article 3 – Mode de tannage.....	27
Article 4 – Fabrication.....	27
Article 5 – Formation des lots.....	27
Article 6 – Contrôle de fabrication.....	27
CHAPITRE II – Modalités de réception ou d’admission.....	28
Article 7 – Nature des contrôles.....	28
Article 8 – Niveau de qualité acceptable.....	28
Article 9 – Contrôles en laboratoire.....	28
CHAPITRE III – opérations de vérifications – critères d’acceptation.....	30
3.1. – Contrôle qualitatif.....	30
3.1.1. – Vérification d’aspect des cuirs.....	30
Article 10 – Aspect de la fleur.....	30
Article 11 – Aspect de la chair.....	30
Article 12 – Solidité de la teinture.....	30
Article 13 – Vérification du tannage végétal.....	30
Article 14 – Vérification du tannage au chrome.....	31
Article 15 – Vérification du tannage combiné (semi-chrome).....	31
Article 16 – Mesure de l’épaisseur des cuirs.....	31
3.1.2. – Défauts d’aspect des cuirs.....	31
Article 17 – Défauts graves motivant le rejet.....	31
Article 18 – Défauts superficiels ou peu étendus ne motivant pas le rejet.....	31
3.1.3. – Conditions particulières à chaque catégorie de cuirs et classement en choix.....	32
Article 19 – Cuirs en huile (gros bovins).....	32
Article 20 – Box-calf, vachette-box, nubuck et velours.....	33
Article 21 – Bovin à doublure.....	33
Article 22 – Cuirs d’équidés.....	34
Article 23 – Chèvre à doublure pour chaussures.....	34
Article 24 – Porc à doublures pour chaussures.....	34
Article 25 – Basane et mouton glacé.....	35
Article 26 – Mouton en laine.....	35
Article 27 – Peausseries et cuirs vernis.....	35
Article 28 – Demi-croupons à semelles d’usure, battus ou cylindrés ferme (gros bovins).....	35
Article 29 – Collets battus ou cylindrés ferme (gros bovins).....	36
Article 30 – Collets cylindrés égalisés à semelles premières de montage (gros bovins).....	36
Article 31 – Croupons et collets à vulcaniser ou à injecter.....	37
Article 32 – Trépointe pour cousu trépointe.....	37
Article 33 – Cuirs et peausseries pour vêtements.....	37

Article 34 - Cuirs et peausseries pour accessoires de coiffure.....	37
Article 35 – Peausserie pour ganterie.....	37
Article 36 – Cuirs pour articles de protection (gants, tabliers, guêtres, etc.).....	38
Article 37 – Cuirs à équipement (gros bovins).....	38
Article 38 – Cuirs à équipement blancs.....	38
Article 39 – Cuirs à équipement comportant un revêtement plastique.....	38
Article 40 – Cuirs industriels et assimilés (gros bovins).....	39
Article 41 – Cuirs et peausseries pour ameublement.....	39
Article 42 – Peaux chamoisées.....	39
3.1.4. – Essais mécaniques simples et essais exceptionnels.....	40
Article 43 – Essais mécaniques simples.....	40
Article 44 – Essais exceptionnels.....	40
3.1.5. – Contrôle de la qualité en laboratoire.....	40
Article 45 – Contrôles mécaniques, physiques et chimiques.....	40
Article 46 – Résultats de l'examen des cuirs.....	40
Article 47 – Décisions à prendre.....	41
3.2. – Contrôle quantitatif.....	41
Article 48 – Vérification de la masse pour les cuirs achetés « au poids ».....	41
Article 49 – Vérification de la surface pour les cuirs achetés à la surface.....	41
Article 50 – Vérification de la longueur (applicable à la trépointe seulement).....	42
Liste des notices d'essais :	43
C1-14.....	44
C2-01.....	45
C4-01/C4-02.....	47
SPECIFICATION TECHNIQUE N° C2-98 DU 27 OCTOBRE 1998 RELATIVE AUX FICHES D'IDENTIFICATION DES CUIRS FINIS (mise à jour au 1^{er} décembre 2002).....	49
Modèle de fiche d'identification.....	50
Liste des fiches d'identification.....	55
Fiches d'identification.....	56
Fiches d'identification n° 1 à 10.....	56
Fiches d'identification n° 13 à 20.....	66
Fiches d'identification n° 21 à 30.....	73
Fiches d'identification n° 31 à 40.....	83
Fiches d'identification n° 41 à 51.....	93
GUIDE N° C4-03 DU 28 JANVIER 2003 RELATIF AUX ACHATS PUBLICS D'ARTICLES CONFECTIONNES A BASE DE CUIR (se substitue à la spécification technique n° C3-98 du 27 octobre 1998).....	104
CHAPITRE I ^{er} : Généralités.....	105
Article 1 : Domaine d'application.....	105
CHAPITRE II : Prescriptions relatives aux matières.....	105
Article 2 : Contrôle qualité exercé par l'acheteur.....	105
2.1. Production de certificats de conformité des matières premières et des demi-produits.....	105
2.2. Contrôle exercé par l'acheteur au niveau des matières premières et des demi-produits.....	105
ANNEXE : Modèle de fiche d'identification pour les chaussures.....	108

AVERTISSEMENT

Ces deux spécifications techniques et ce guide sont associés au Cahier des Clauses Techniques Générales relatives aux achats publics d'articles confectionnés (CCTG B1-96 mis en vigueur par le décret n° 96-538 du 14 juin 1996, JORF du 19 juin 1996).

- La spécification technique C1-98 du 27 octobre 1998 (mise à jour au 1^{er} décembre 2002) concerne les achats de cuirs finis ; il appartient à l'acheteur d'en lever les options et de la compléter par des prescriptions concernant les éléments spécifiques de la prestation et de ses conditions particulières d'exécution.**

- La spécification C2-98 du 27 octobre 1998 (mise à jour au 1^{er} décembre 2002) fixe sous la forme de fiches d'identification, pour chaque cuir fini, les caractéristiques à respecter. L'acheteur vise dans le CCP la (les) fiche(s) d'identification des cuirs finis nécessaire à la satisfaction du besoin. Ces fiches deviennent contractuelles à la signature du marché.**

- Le guide C4-03 du 28 janvier 2003 présente à l'acheteur les différentes modalités de contrôle des matières premières et des demi-produits composant les articles confectionnés à base de cuir.**

Ce guide se substitue à la spécification technique n° C3-98 du 27 octobre 1998 relative aux achats publics d'articles confectionnés à base de cuir.

ABREVIATIONS UTILISEES

Les diverses abréviations utilisées dans le présent document sont les suivantes :

AFNOR	Association française de normalisation.
AFAQ	Association française pour l'assurance qualité.
BINORM	Bureau interarmées de normalisation.
BAIFCPS	Bureau des affaires industrielles des fournitures courantes et des prestations de service
CCAG	Cahier des clauses administratives générales.
CCC	Comité de coordination des commissariats.
CCP	Cahier des clauses particulières. Ce document comprend tous les documents particuliers du marché.
CCTG	Cahier des clauses techniques générales.
CCTP	Cahier des clauses techniques particulières.
CEN	Comité européen de normalisation.
COFRAC	Comité français d'accréditation.
CTC	Centre technique cuir chaussure maroquinerie.
CTTN	Centre technique de la teinture et du nettoyage.
DGCCRF	Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes.
ETCA	Etablissement technique central de l'armement.
FFGP	Fédération française de la ganterie de peau.
FFM	Fédération française de la maroquinerie.
FFTM	Fédération française de la tannerie mégisserie.
FFC	Fédération française de la chaussure.
GAM	Guerre, air, marine.

GAM-C	Spécification colorimétrique du ministère de la défense
GPEM	Groupe permanent d'étude des marchés.
GPEM/TC	GPEM/articles textiles, cuirs et produits connexes.
FACIM	Fédération des fabricants français de fournitures administratives. civiles et militaires.
INRS	Institut national de la recherche en sécurité.
ISO	International standardisation organisation.
IFTH	Institut français du textile et de l'habillement.
MARGEKO	Service des marchés généraux du commissariat de la marine
SELOCA	Service logistique du commissariat de l'air.
SCERCAT	Service central d'études et de réalisations du commissariat de l'armée de terre.
SGCPB	Syndicat général des cuirs et peaux bruts.
SQUALPI	Ministère de l'industrie : Sous-direction de la qualité pour l'industrie.
SYNAMAP	Syndicat national des matériels et articles de protection.
UIT	Union des industries textiles.
TC	Technical committee/comité technique (de normalisation européenne).